



Chères Orleixaises, Chers Orleixois,

Tout d'abord je tiens à remercier toutes les électrices et électeurs pour la confiance qu'ils nous ont accordée le 15 Mars 2020 et ce dès le premier tour des élections municipales.

J'ai pris mes fonctions de maire le 24 Mai 2020 jour de mon élection par le Conseil Municipal.

La crise sanitaire que nous traversons ayant retardé l'élection des nouveaux élus, le mandat précédent s'est prolongé jusqu'au 18 Mai.

Je tiens, en premier lieu, à remercier mon prédécesseur, Charles HABAS, qui pendant 19 ans s'est quotidiennement investi avec passion pour que notre commune soit à la hauteur des enjeux de notre époque.

Au nom de toute l'équipe municipale, je lui exprime notre reconnaissance.

Le mandat débute avec une gestion sanitaire qui se veut draconienne pour les écoles ou les services publics. Ensemble nous réussirons à Vivre sans crainte mais en tenant compte de cette période anxiogène. Je tiens à saluer et remercier chacune et chacun pour le respect des mesures sanitaires ainsi que l'entraide entre quartiers, voisins, bénévoles, **Orleixois**.

Cela doit perdurer.

Je remercie les employés municipaux de tous les services, qui ont œuvré chacun dans son domaine à rendre un service public de qualité à l'ensemble des administrés pendant et après le COVID19.

Je salue également la conscience professionnelle de nos enseignants qui pendant cette période sanitaire n'ont pas ménagé leurs efforts pour que nos enfants puissent poursuivre une scolarité presque normale.

Le Conseil Municipal œuvrera dans l'ensemble des domaines pour lesquels vous nous avez élus afin de rendre notre commune toujours plus dynamique, plus sûre, plus responsable, conviviale et chaleureuse pour les quelques 2 156 Orleixois que nous sommes.

Je souhaite à toutes et à tous une bonne lecture, un bel été, des jours meilleurs pour notre pays.

Chaleureusement

Guillaume
ROSSIC

PRESENTATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

ROSSIC Guillaume : Maire
BOUCHARBAT Irénée : 1^{er} Adjoint, en charge de l'environnement
RIQUELME Michelle : 2^{ème} Adjoint, en charge des finances.
HABAS Charles : 3^{ème} Adjoint, en charge de l'urbanisme.
MAUPOUX JOURON Delphine : 4^{ème} Adjoint, en charge du périscolaire
COURREGES Georges : 5^{ème} Adjoint, en charge des travaux.
VIDAL Bernard : Délégué à la gestion des litiges et sécurité.
LAPORTE Bernadette : Conseillère déléguée en sports et loisirs et vie associative
HULO Cédric : Délégué au pôle informatique.
Les conseillers :
ABADIE Monique
OUAJDI MENVIELLE Laura
SAJOUS Marie-Claire
LABAT Didier délégué SDE
VALIBOUSE Scarlett
HERMET Matthieu
FOUREL Valérie
VERDEIL Gisèle
CONSTANTIN Damien
GIBAUD Pascal



JUILLET
2020

SOMMAIRE

1 - Edito
présentation
du conseil
municipal

2 - L'actu
Municipale

3 - urbanisme

4 - environ-
nement

L'ACTU MUNICIPALE

Travaux projetés :

Eglise. Des projets de réhabilitation concernant l'église sont en cours notamment les façades, les peintures intérieures et une remise aux normes de l'électricité.

Voirie. Des travaux d'enrobés sont prévus rue des Fauvettes et sur le parking du stade. Et aussi la réfection des trottoirs rue des Cerisiers, rue de l'Ousse, rue du Bois Cibat.

Le coût des travaux est estimé à 200.000 €.

Nuisances sonores. Bruit. Petit rappel !

Les nuisances sont constituées dès lors qu'elles revêtent un caractère manifeste. L'article R 1336-5 du code de la santé publique dispose qu'« aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».

En matière de nuisances sonores, le code de la santé publique distingue :

- les bruits de comportement ;
- les bruits de chantier ;
- les bruits des activités professionnelles ou sportives, culturelles et de loisir (art. R 1336-6).

À la différence des bruits résultant d'activités professionnelles ou sportives, culturelles ou de loisir, les bruits de comportement ou les bruits de chantier ne nécessitent pas qu'il soit procédé à une mesure acoustique chez le plaignant depuis son habitation ou son jardin.

Nous vous rappelons les heures des tontes (arrêté préfectoral du 27/12/90) :

Du lundi au vendredi : 8h30 -12h et 14h30 -19h

Le samedi : 09h-12h et 15h 19h

Dimanche et jours

fériés : 10h-12h et 16h-18h

URBANISME

* **CLOTURES** Une clôture achevée donne une plus-value à votre bien et, de plus, s'inscrit dans la politique d'embellissement de notre village. Pensez-y !

Horaires service urbanisme. Le service reçoit sur rendez-vous le mardi matin de 9h-12h et le mercredi après-midi de 14h à 17h.

Contact par mail : urbanisme@mairie-orleix.fr

ENVIRONNEMENT



* LES HAIES

Le débordement des haies et

arbres sur les voies publiques de circulation est strictement interdit.

Ce n'est que lorsqu'une haie déborde sur une voie communale ou un chemin rural que les dispositions prévoient l'exécution d'office de l'élagage au frais du propriétaire défaillant.

Le maire est compétent pour établir les servitudes de visibilité prévues à [l'article L 114-2](#) du code de la voirie routière, qui comporte l'obligation de « supprimer les plantations gênantes » pour les propriétés riveraines des voies publiques.

LES FRELONS ASIATIQUES, PENSEZ A NOS ABEILLES !!



En France, le frelon asiatique le plus répandu s'appelle *Vespa velutina*. Une

consonance poétique pour une espèce envahissante et incontrôlable.

Pour éviter la multiplication des frelons asiatiques, pensez à demander en mairie les pièges à frelons.

Si vous avez un nid frelon dans votre propriété, Monsieur SHIRO (apiculteur à BORDERES SUR ECHEZ) met à votre disposition une perche gratuitement pour le brûler. Vous pouvez le contacter au 05.62.36.81.57



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)



Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)



*** RESTONS ECO-CITOYENS, NETTOYONS LA NATURE !**

Une opération « nettoyons la nature » est organisée le dimanche 27 septembre 2020. Venez vous inscrire à la mairie.

Soit par téléphone au 05.62.36.21.29 ou à l'accueil aux heures d'ouverture au public. (La date limite d'inscription sera le vendredi 18 septembre 2020 à 19h)

Rendez-vous à 9h devant la mairie pour différents parcours. A la suite de cette collecte et pour vous remercier la mairie offrira un repas champêtre.

Une coupe de bois sera organisée début d'année 2021. un flyer vous sera remis en fin d'année pour la date, l'heure et le tirage au sort.



La mairie met à disposition un broyeur végétaux que vous pouvez réserver auprès de l'accueil.

La passerelle sur l'Alaric sera mise en place courant juillet 2020.



Remerciements Solidarité Covid19



Pendant cette période inédite de confinement, les situations de personnes fragiles ont été aggravées. Dès le début, la solidarité Orleixoise s'est mise en route.

L'équipe municipale ainsi que des citoyens volontaires se sont mobilisés pour la fabrication de masques, Il en reste quelques-uns à la mairie que le Département a fourni . Vous pouvez les réclamer si vous n'êtes pas venus les récupérer aux heures d'ouverture de la mairie.

Un élan de solidarité bien accueilli et inspirant pour

En raison de la crise sanitaire, tous les équipements municipaux et les salles resteront fermés et interdits d'accès ou d'utilisation jusqu'à FIN AOÛT 2020.

JOURS	Horaires d'été - Ouverture mairie
LUNDI	9h à 12h / Fermé l'après-midi (sur RDV)
MARDI	9h à 12h / Fermé l'après-midi (sur RDV)
MERCREDI	Fermé au public uniquement sur RDV
JEUDI	9h à 12h / Fermé l'après-midi (sur RDV)
VENDREDI	9h à 12h / Fermé l'après-midi (sur RDV)

Plantation de haie

A la fin de l'année une haie défensive sera plantée à l'ancienne décharge pour remplacer le grillage.



* La commune se porte acquéreuse de parcelles boisées pour entrer dans le domaine communal .

Si vous êtes vendeur veuillez contacter Mr Irénée BOUCHARBAT 06.14.54.27.16

*** Lutte contre les déjections canines sur la voie publique**

Ayez le bon réflexe, ramassez les déjections de votre animal de compagnie.

Un geste simple pour une ville plus propre!

Le saviez-vous ?

Une déjection non ramassée c'est 35 euros d'amende.

Pour rappel, le ramassage des déjections est obligatoire.



Bloc-notes :

- Recensement militaire, Pensez à vous inscrire auprès de la mairie dès l'âge de 16 ans. **C'est un devoir obligatoire pour vos futures démarches (permis de conduire etc...)**

- Depuis mars 2017, les cartes d'identité ne sont plus à demander dans notre commune. Vous pouvez récupérer la liste des mairies ou vous adresser sur www.hautes-pyrénées.gouv.fr

HORAIRES DE LA MAIRIE A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2020

NOUVEAU

JOURS	Horaires d'ouverture
LUNDI	9h à 12h - 14h à 17h
MARDI	9h à 12h - 14h à 17h
MERCREDI	Fermé
JEUDI	9h à 12h / Fermé l'après-midi (sur RDV)
VENDREDI	9h à 12 h - 14h à 19h
SAMEDI	Permanence tenue par les élus de 10h à 12h

L'agence postale de 8H30 à 12H du lundi au samedi matin.



* Prochainement une nouvelle application à télécharger sur votre mobile verra le jour. Nous vous informerons !



A propos de notre petit marché !

Nous venons tous de vivre une période inédite et contraignante en tout sens.

Afin de rendre service aux habitants de notre village, nous avons développé le marché dominical afin que chacun puisse faire ses achats alimentaires sans effectuer de déplacements lointains, ni prendre des risques sanitaires supplémentaires et, vous avez été nombreux à apprécier ce service.



Pour réaliser tout cela, nous avons pris contact et travaillons chaque semaine avec les services de la Préfecture afin d'être dans la légalité absolue et en possession des arrêtés nécessaires et c'est toujours le cas.



**NOUVEAU A PARTIR DE DEBUT JUILLET ! Gâteaux à la broche et une Rôtisserie
CONTINUONS À FAIRE VIVRE NOTRE MARCHÉ !**